

Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau 2019-2020

Séance ordinaire du lundi 8 juin 2020 à 16 h 00 par réunion *Teams* en raison de la pandémie de Covid-19

PROCÈS-VERBAL

Présences : Mélanie Asselin, Marie-Hélène Aubert, Anne Bourassa, Brigitte Caron, Marie-Ève Charbonneau, Dominique Pothier, Jimmy Deraps, Annie Lajoie, Anne Lebrun, Jacinthe Lemelin-Rabeau, Isabelle Perreault, Marie-Noëlle Tanguay, Marie-Hélène Vinet, Christine Fournier (directrice), Johanne Rousseau (observatrice)

1. Ouverture de la séance

Madame Brigitte Caron ouvre la séance à 16 h 09 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Nomination au secrétariat

Marie-Noëlle Tanguay sera secrétaire pour la séance d'aujourd'hui.

3. Questions du public (10 min)

Il n'y a pas de public présent.

4. Adoption de l'ordre du jour

1. Présence et quorum	Constat
2. Nomination au secrétariat	Nomination
3. Questions du public	Information
4. Adoption de l'ordre du jour du 8 juin 2020	Adoption
5. Adoption des procès-verbaux du 11 mars 2020 et 21 avril 2020	Adoption
6. Suivis aux procès-verbaux	Information
7. Mots	Information
7.1. De la direction	
Vie scolaire 2019-2020	Information
Budget 2019-2020	Information
Organisation scolaire 2020-2021	Information
Rapport annuel du CÉ 2019-2020 (30 juin)	Information
7.2. De la déléguée au comité de parents	
7.3. Des enseignants	
7.4. De la responsable au service de garde	
8. Travaux du conseil :	
Code de vie et passeport	Adoption
Listes de fournitures scolaires et cahiers d'exercices 2020-2021 (à venir)	Adoption
Adoption du budget 2020-2021	Adoption
Assemblée générale des parents de septembre 2020	Information
9. Levée de l'assemblée	

L'adoption de l'ordre du jour ci-dessus est proposée par Isabelle Perreault et appuyée par Jacinthe Lemelin-Rabeau.

À l'unanimité

Résolution CÉ 19/20 – 34

5. Adoption du procès-verbal

L'adoption du procès-verbal du 11 mars 2020 est proposée par Anne Lebrun et appuyée par Mélanie Asselin.

À l'unanimité

Résolution CÉ 19/20 – 35

L'adoption du procès-verbal du 21 avril 2020 est proposée par Jimmy Deraps et appuyée par Isabelle Perreault.

À l'unanimité

Résolution CÉ 19/20 – 36

6. Suivis au procès-verbal

Procès-verbal du 11 mars

7.1.4 Projet débarcadère

Mme Anne Lebrun ayant déposé le premier jet d'une lettre adressée à la ville de Mont Saint-Hilaire lors du CÉ du 11 mars dernier, on demande si cette dernière a été bonifiée avant l'envoi à la Ville. À cause du confinement, il semble que cela ait été mis sur la glace, mais l'envoi sera fait prochainement.

7.1.3 Activités parascolaires printemps 2020

La fermeture de l'école, due à la COVID-19, a bien entendu forcé l'annulation de toutes les activités qui étaient prévues au printemps. La direction doit valider ce qu'il sera possible de faire pour l'automne selon les directives de la Santé publique en vigueur à ce moment.

Procès-verbal du 21 avril

7.1.3 Frais remboursés aux parents

La direction est en attente de directives de la part de la direction des ressources financières. Tout a été calculé, les montants sont à venir, l'information sera envoyée aux parents sous peu.

8.4 Projet sport accru

Ce point étant à l'ordre du jour, il sera traité plus tard lors du mot de la direction.

7. Mots

7.1 De la direction

7.1.1 Vie scolaire 2019-2020

- La direction et l'équipe-école s'affairent présentement à la finalisation de l'année en cours et à la préparation de l'an prochain. L'équipe se retrouve dans l'inconnu quant à la façon dont le retour se fera en septembre, il n'y a pas encore d'information et de directives en ce sens.
- Camps de la Ville de MSH: cet été, l'école Hertel sera utilisée pour les camps de jour, une dizaine de locaux seront mis à leur disposition. Lors de la rencontre ayant eu lieu entre les représentants municipaux et la direction, les ratios réduits demandés par la direction de la Santé publique avaient été pris en considération pour les besoins en locaux. Cependant, ces ratios ayant augmenté, le nombre de locaux utilisés variera probablement. Il est en revanche évident que les directives de la Santé publiques seront mises en place. Un membre demande si les gymnases seront utilisés par les camps de jour, la direction répond par l'affirmative.

- Camps pédagogiques : ces camps proposés par le MEELS ne relevant pas de la direction générale de la commission scolaire, mais de chaque équipe-école, une demande a été formulée aux enseignants pour qu'ils présentent une liste d'élèves ciblés. Ces élèves dont il est question sont ceux dont les besoins ne seraient pas comblés par les moyens mis en place présentement. Puisqu'il appert qu'une bonne participation des enseignants, des parents et des élèves est constatée (seulement deux élèves se trouvent dans une situation plus difficile et des suivis sont faits auprès d'eux, tant du côté pédagogique que familial), aucun camp pédagogique ne sera tenu à l'école Au-Fil-de-l'Eau. On souligne d'ailleurs la grande mobilisation de tous.
- On nous mentionne que les enseignants et les spécialistes ont continué leur tâche soit à l'école pour certains lors que cela est devenu possible, soit à la maison. Certains se promènent entre les deux. Les rencontres entre la direction et l'équipe se tiennent à l'aide de la plateforme TEAMS. Certaines rencontres en sous-comités ont pu avoir lieu en face à face lorsque le nombre de membres était plus restreint.

Les secrétaires, pour leur part, occupent le secrétariat à tour de rôle et les concierges travaillent tous les jours.

L'équipe tente de répondre du mieux qu'elle peut aux demandes de tout un chacun (élèves, parents, autres), dans le plus grand respect des consignes de santé publique.

Il reste deux semaines aux trousseaux pédagogiques, il demeure à confirmer s'il y en aura une pour les deux derniers jours (semaine du 22 juin).

- **Bulletin** : au bulletin de la 3^e étape, les enseignants inscriront si l'élève a réussi ou non, aucune note ne sera indiquée. Les enseignants utiliseront leur jugement selon leurs observations des deux premières étapes. Il leur sera possible d'inscrire « non évalué » s'ils ne sont pas en mesure de juger. Dans ce cas, cette compétence sera évaluée en début d'année scolaire 2020-2021. La compétence transversale choisie cette année ne sera pas évaluée.

Pour le préscolaire, l'appréciation par les lettres A, B, C, D ou E demeure. La saisie des notes au bulletin commencera dans la semaine du 15 juin.

Les savoirs non vus seront enseignés en début d'année scolaire prochaine. Les enseignants s'assureront que les savoirs essentiels ont été vus. Un membre demande si les cahiers de cette année devront être conservés pour l'an prochain. On mentionne qu'il serait pertinent de les conserver. Une note sera insérée dans l'Info-Fil à cet effet.

- **Sport-découverte (SD)** : les rencontres TEAMS avec les parents désirant inscrire leur enfant au programme Sports découvertes ont eu lieu les 1 et 2 juin.

L'ouverture des inscriptions a eu lieu par la suite : 170 inscriptions ont été reçues, mais après la suppression de quelques doublons, le total s'élève à 156 élèves inscrits, répartis de la façon suivante : 30 en 3^e année, 46 en 4^e année, 46 en 5^e année et 34 en 6^e année. De ces nombres, une dizaine d'inscriptions provient d'autres écoles, il y aura peut-être des ajouts lors de l'acceptation des élèves en choix-écoles en août (estimés à 2-3). Les parents ont reçu aujourd'hui, le 8 juin, la confirmation d'inscription de leur enfant par courriel (une seule confirmation envoyée par famille même si deux enfants inscrits).

La formation des groupes sera effectuée lors des journées pédagogiques de la fin d'année scolaire, la formule de la pige continue d'être la méthode en vigueur pour les élèves de SD, mais toujours en tenant compte des critères de formation des groupes. Les élèves sauront lors de la rentrée du premier septembre le groupe dans lequel ils se retrouveront. Un membre s'interroge sur la gestion du nombre d'enfants en Sports découvertes en septembre si les ratios par classe doivent être revus à la baisse pour respecter les directives de Santé publique. Les groupes seront formés de façon régulière avec les ratios habituels, mais on notera de l'ordre dans lequel les enfants auront été pigés. Si une rentrée avec effectifs réduits était imposée en septembre, les premiers élèves pigés seraient conservés en premier, mais avec respect des critères de formation des groupes. Par contre, si les élèves sont divisés, les groupes de SD seraient aussi divisés en septembre et les professeurs d'éducation physique enseigneraient deux fois la même matière.

On précise que les élèves de SD ont toujours 30 minutes de moins en anglais et qu'il n'y a aucune nécessité de maintenir une note de 70% en anglais pour les élèves de 6^e année (tel que ce fut le cas par le passé). Les parents

des élèves qui seront nouveaux dans le SD ne sont pas forcément au courant du 30 minutes de moins d'anglais s'ils ont assisté à la première rencontre. La présentation PowerPoint n'a pu être envoyée massivement, car elle est trop volumineuse. Uniquement les parents qui la demandaient l'ont reçue. Il faudrait informer tous les nouveaux parents pour l'anglais; un document leur sera envoyé cette semaine.

Mme Fournier précise que les groupes ne seront pas nécessairement de 26 élèves en 5e et 6e année (plutôt entre 19 et 22) pour respecter le critère de formation des groupes équilibrés. Il n'y aura donc pas 26 élèves en Sports découvertes. Cette mesure permettra également de conserver des places libres pour l'intégration de certains élèves des groupes DPA.

Un membre demande ce qu'il advient de la contribution volontaire demandée aux parents qui doit en principe servir, entre autres, à payer la fête de fin d'année scolaire (qui n'aura incontestablement pas lieu cette année). Certaines dépenses sont déjà passées dans ce fonds (fonds à destination spéciale), les informations nous seront envoyées par Julie Côté par courriel.

7.1.2 Budget 2019-2020

Avec la fin d'année que nous connaissons, la Commission scolaire s'est basée sur les budgets des deux dernières années pour établir les balises 2020-2021. Dans le cas de notre école, elle a essentiellement tenu compte du budget 19-20 en raison de la baisse de clientèle connue par notre établissement due à l'ouverture de l'école Paul-Émile-Borduas.

- Budget de fonctionnement de l'école : les dépenses se font normalement, aucun déficit ou surplus n'est prévu.
- Mesures particulières : plus difficiles à évaluer, elles seront ajustées lors de la révision. L'annexe 49 est le seul poste transférable d'une année à l'autre. Aucun montant n'a été transféré cette année en raison de l'incertitude présente vu tous les frais à rembourser aux parents.
- Rien n'apparaît au surplus, mais il y en aura possiblement lors de la révision.
- Fonds à destination spéciale : en janvier, la direction a commandé du mobilier dans le MAO. Les commandes n'ayant pas été complétées vu la COVID, la direction a fait le choix de transférer ces demandes dans le fonds à destination spéciale pour ne pas perdre les montants alloués puisqu'ils sont non-transférables. Nous sommes actuellement en attente pour que les commandes puissent se faire l'an prochain lorsque tout sera en place.
- Nager pour survivre : remboursement à venir (1500\$ -1600\$) envoyé dans le Fonds à destination spéciale
- Achat de guides pédagogiques 5-6, 5^e math. À voir si on peut commander avant la fin juin.
- Mesure « On bouge au cube », on termine avec 0\$, quelques commandes de matériel ont été faites.
- À partir du 1^{er} juillet, on effectuera le remplacement de certains TNI et l'achat de tablettes et portables. Nous avons reçu 70 demandes d'ordinateurs et tablettes suite à l'offre du MEES. Ces outils ont été distribués aux élèves pour l'enseignement à distance.

7.1.3 Organisation scolaire 2020-2021

La visite des futurs élèves du préscolaire a été reportée en août. En revanche, les élèves recevront un livre photo virtuel pour les préparer.

Un groupe de maternelle 4 ans EHDAA était prévu, mais présentement, aucun élève n'est assigné à notre école. Nous devons tout de même conserver l'ouverture de la classe au cas où des élèves y seraient envoyés.

- Maternelles 4 ans : 14 inscriptions dans le secteur, 7-8 choix-écoles non acceptés. Nous recevons encore des inscriptions, l'enseignante de ce groupe est choisie, elle provient de la 1^{re} année.
- Affectations : les critères de formation des groupes ont été précisés lors d'une rencontre des enseignants. Puisqu'on doit tenir compte des critères d'équilibre dans les groupes, de l'arrivée d'une classe multiniveaux en 5e-6e, des groupes SD et du fait qu'il y a maintenant seulement trois classes par niveau, aucun projet de *looping* n'est prévu pour 2020-2021.
- Équipe d'enseignantes du premier cycle : demeure sensiblement la même
- 2^e cycle : même situation. Cette année, il y avait du décroisement, mais cela ne sera pas possible pour la rentrée prochaine avec les conditions actuelles.

- 3^e cycle : Mme Émilie Muloin vient remplacer Mme Louise Gagné en 5^e, cette dernière prenant sa retraite. Pour la nouvelle classe multiniveaux 5-6, c'est Marie-Ève Tremblay qui s'en chargera. L'équipe de 6^e année actuelle demeure en poste.
- Spécialistes : les mêmes enseignants conservent leur temps plein pour l'an prochain, les résidus de tâches seront attribués en août.
- 3 temps partagés : un 20 % au préscolaire, un 20% en 4^e et un 20 % en 5^e année
- DPA : un poste à octroyer en juin ou en août
- Orthopédagogue : Mme Danielle prend 20 % de sa tâche pour la préparation à la retraite, on verra si ce % sera ajouté au contrat de 80 %. On ne sait pas si le contrat sera donné à Christine Chouinard qui a travaillé à l'école cette année.
- Professionnels : les contrats seront octroyés cette semaine; psychologue à 4,5 h (Normand Riva), orthophoniste à 1,5 h (Sandrine Picard). Pour les TES, des coupures budgétaires ont été appliquées, il y aura 2 postes dont un poste de 32.5 h pour les classes du régulier et un poste de 30 h (15 h régulier et 15 h DPA).
- Concernant le service de garde, davantage de coupures sont observées : le poste de Mélanie Étienne – classe principale, a été coupé. Mme Annie pourra toutefois avoir quelqu'un pour la seconder. Une augmentation du temps des éducatrices au préscolaire est prévu, car elles étaient en surcroît cette dernière année. Il y a beaucoup moins d'inscriptions qu'il y en avait par le passé, le montant octroyé en septembre après la confirmation d'un certain nombre d'élèves, risque donc d'être diminué. Le service de garde était en dépassement pour l'année dernière, un poste de 15 h de TES y était comptabilisé, mais ce sera désormais plutôt un poste de surveillant à ouvrir en août.
- Finalement, pour la conciergerie : diminution d'un poste, réaffectation d'un poste qui sera faite en juillet.

7.1.4 Rapport annuel du CÉ 2019-2020 (30 juin)

Mme Fournier nous rappelle que le rapport annuel des activités du CÉ doit être produit pour le 30 juin. Brigitte Caron le rédigera à partir de celui de l'an dernier en tenant compte des travaux de cette année.

7.2 De la déléguée au comité de parents

Isabelle Perreault nous informe qu'il n'y a pas eu de réunion du comité de parents pendant un moment, mais qu'une rencontre *Zoom* s'était tenu le 14 mai et qu'une autre était prévue pour le 11 juin. Anne Lebrun et Isabelle Perreault ont toutes deux assisté à la rencontre du 14 mai. Après cette rencontre, elles nous ont fait parvenir des documents proposant des recommandations pour l'éventuelle tenue des assemblées générales annuelles en septembre (outils, plateforme, etc.). Globalement, il a été constaté, lors de la rencontre, que la crise a forcé la mise en veilleuse de plusieurs dossiers (ex. : le projet de Loi 40 : le ministre Roberge demandera un report de cette procédure à l'Assemblée nationale, incluant la formation des conseils d'administration). Il n'y a pas eu d'instruction du MEES concernant les comités de transition. La Commission scolaire a tout de même décidé de former un tel comité. À l'unanimité, la candidature de M. Leclerc a été retenue, ce dernier maîtrisant bien tous les dossiers. Outre les projets reportés, il a été question des échéanciers à regarder, de la tenue des AG, de l'élection des membres du CÉ, de l'élection du membre représentant l'école au comité de parents pouvant se présenter pour siéger au conseil d'administration de la nouvelle instance. Le comité de parents souhaite déposer une proposition pour que les parents représentant les enfants avec troubles d'apprentissages soient représentés sur ce CA (pour le moment, cela n'est pas prévu. Mme Lebrun soulève que le CÉ doit se préparer pour être en mesure de tenir l'AGA à distance en septembre, si la situation ne permet pas les rassemblements. Nous devons être prêts avec des outils pour le vote à distance pour les élections. Isabelle fera suivre la marche à suivre avec les balises imposées pour la tenue de réunions en visioconférences. Finalement, un webinaire préparé par le MEES sera présenté le 9 juin, les membres du CÉ qui souhaitent y assister peuvent toujours s'inscrire.

7.3 Des enseignants

Mme Marie-Hélène Aubert répond aux interrogations de certains concernant ce qui est prévu pour souligner le départ des finissants. L'impression d'albums pourra être faite grâce à la participation des parents qui ont réalisé le livre souvenir. Au départ prévu uniquement en version numérique, il sera finalement imprimé en couleur à la suite de l'autorisation de la Santé publique de procéder à des séances de signature avec les élèves. Cela sera exécuté selon un horaire de cinq séances différentes par classe pour respecter les mesures de distanciation. Les élèves pourront uniquement signer les albums de leur camarade de classe, mais peut-être pourront-ils finalement élargir

cela aux autres classes vu l'assouplissement des mesures de jour en jour. L'excédent de 30,00 \$ pour l'impression en couleurs sera payé par l'école. À la suite des séances de signatures, les élèves seront invités à venir récupérer leur album le 22 juin ou le lendemain en cas de pluie. Les détails seront envoyés aux parents cette semaine.

Mme Dominique Pothier souhaite souligner l'énorme travail de Mme Sonia McKibbin en tant que technopédagogue. Elle a assuré la réorganisation de la flotte informatique et s'est assurée qu'elle soit le plus viable possible, tout cela, le plus rapidement possible. De plus, elle a fourni beaucoup de support, d'aide et de formation aux enseignants pour les cours en ligne et l'envoi de liens aux élèves. Mme Christine Fournier appuie cette constatation en précisant que du jour au lendemain, les directives du Ministère ont évolué du mode facultatif ou mode obligatoire. Tous les enseignants devaient donc être fonctionnels avec des plateformes numériques pour septembre et tous ont répondu « présents ». Elle constate que l'équipe est épanouie et sait où elle s'en va. Il y a beaucoup d'échanges entre les enseignants sur la résilience et la mobilisation des parents et des élèves. Les enseignants en sont reconnaissants.

Mélanie Asselin remercie la direction d'avoir réussi à orienter et épauler l'équipe avec ces directives changeantes.

7.4 De la responsable du service de garde

Mme Annie Lajoie annonce qu'il n'y a présentement que 359 inscriptions sur 550 élèves environ pour l'an prochain (206 réguliers, les autres sont dîneurs ou sporadiques). Les parents n'ayant pas répondu seront contactés par téléphone. Plusieurs sont certainement des dîneurs, mais le libellé du formulaire en ligne n'était pas clair. La situation semble aussi être problématique pour des gens qui auraient répondu « sporadique », mais qui en réalité souhaitaient le service régulier. On est à l'an 1 de l'inscription en ligne, cela allégera le processus, mais certaines choses sont à améliorer (lacunes, bogues et cie). Elle est tout de même satisfaite des résultats, plus de 60% de réponse pour notre école. Puisque le SDG était en service d'urgence depuis le 20 mai, la majorité du travail reste à faire, mais elle aura un portrait plus réel pour l'an prochain sous peu.

8. Travaux du conseil

8.1 Code de vie et passeport

Présentation du document modifié en assemblée générale par le conseil des enseignants, le service de garde et par Mme Rousseau. Au cours du processus, des correctifs ont été apportés par les différents groupes.

Un parent demande la différence entre les clauses, elle a constaté que cela prend beaucoup de temps avant que le parent soit avisé d'un manquement donné à un élève des cycles supérieurs. Elle propose que le parent soit avisé dès la première offense qui fait perdre un point. On lui répond que pour la gestion des manquements, en principe, il devrait y avoir signature à chaque fois. Le titulaire reçoit un autocollant à apposer dans le passeport lors d'un manquement pour assurer la centralisation. Donc à partir de ce moment, ce dernier est au courant qu'il y a eu manquement et qu'il doit s'assurer de la signature.

L'équipe favorise la modélisation; s'il y a un manquement, on tend à indiquer comment s'y prendre dans le futur pour éviter la répétition d'un geste négatif.

Il y a aussi un espace pour les « avertissements », qui ne constituent pas des manquements, simplement un rappel des règles.

La gradation est cependant nouvelle, en cas de perte de 4 points, tous les intervenants sont impliqués. Il devrait maintenant y avoir des rencontres plus rapides avec des membres de la direction et des intervenants dès que des points sont perdus.

Les règles n'ont pas énormément changé, le changement se situe principalement au niveau du suivi mensuel aux parents. Fait à noter, ce document ayant été élaboré en temps de pandémie, certaines choses seront peut-être appelées à changer.

Il est proposé par Mélanie Asselin et appuyé par Isabelle Perreault d'adopter le code de vie et le passeport.

À l'unanimité

Résolution CÉ 19/20 – 37

8.2 Listes de fournitures scolaires et cahiers d'exercices 2020-2021 (à venir)

Les listes de cahiers d'exercices ont été envoyées aux membres pour approbation selon les prix de l'an dernier, les prix pour 2020-2021 n'étant pas encore disponibles. Les listes d'effets scolaires ont également été envoyées aux membres.

On soulève une question pour la classe multiniveaux : puisque les élèves ne connaîtront leur classe que le 1^{er} septembre, le parent ne saura quelle liste d'effets scolaires suivre pour ses achats avant la rentrée (la liste de la classe 5e-6e diffère de celles des mêmes niveaux). Mme Fournier nous confirme qu'elle s'assurera que l'enseignante du multiniveaux s'arrimera avec ses collègues de 5e et de 6e). Des précisions sont aussi souhaitées de la part de l'enseignante d'anglais. De petites erreurs de prix sont également à corriger.

Un parent s'interroge sur la disparité des frais au sein d'un même niveau, on lui précise que cela varie en fonction de la façon de travailler des enseignants.

Il n'y a aucune liste de frais chargés aux parents pour les maternelles 4 ans. On se demande s'il s'agit d'un oubli ou si c'est simplement qu'aucuns frais ne leur sont chargés. Ils n'ont pas de cahiers d'exercices, donc pas de frais. On s'assurera cependant de leur faire parvenir la demande de contribution volontaire pour la fête de fin d'année et les activités récompense.

Cela dit, l'enseignante venant tout juste d'être nommée, il est possible que des frais chargés aux parents soient soumis pour approbation en septembre.

Il est proposé par Brigitte Caron et appuyé par Jimmy Deraps d'adopter les listes de fournitures scolaires et les cahiers d'exercices à l'exception du groupe 5e-6e année et de la liste de matériel scolaire des maternelles 4 ans.

À l'unanimité

Résolution CÉ 19/20 – 38

8.3 Adoption du budget 2020-2021

Mme Annie a une question concernant le service de garde. Les ponctions prises par la commission scolaire pour un SDG de plus de 200 élèves (de plus de 25 000\$) ne sont pas les mêmes partout, est-il possible de s'informer pourquoi et quels sont les critères de décision?

Il est proposé par Marie-Noëlle Tanguay et appuyé par Marie-Hélène Vinet d'adopter ce qui a été présenté au budget prévisionnel 2020-2021.

À l'unanimité

Résolution CÉ 19/20 – 39

8.4 Assemblée générale des parents de septembre 2020

La direction s'interroge sur son mandat par rapport à l'AGA de septembre prochain à la suite de la documentation fournie (base à utiliser) par le comité de parents. Elle propose de soumettre un document de travail à partir duquel nous élaborerons à la rentrée. Un membre précise qu'il faut surtout trouver une façon d'intéresser les parents et d'identifier la plateforme à utiliser si la distanciation sociale est toujours en vigueur. La direction a de belles idées et quelques-unes seront soumises en prévision de la rentrée. Il existe aussi des capsules informatives réalisées par le comité de parents. Anne Lebrun se propose pour rédiger la lettre d'invitation aux parents et pour solliciter les parents du CÉ qui se porteraient volontaires pour l'organisation de l'AGA de septembre 2020.

Levée de l'assemblée

La présidente remercie tous les membres pour leur participation et leur implication lors de cette année scolaire. On souhaite une belle fin d'année scolaire à tous!

Tous les sujets ayant été épuisés, la levée de l'assemblée est proposée à 18h35 par Annie Lajoie.

À l'unanimité.

Marie-Noëlle Tanguay, secrétaire